

## INONDATIONS - RECONSTRUCTION

### Synthèse des actions à destination des bourgmestres et présidents de CPAS

Ce 28 juillet, le Gouvernement a reconnu les inondations des 14, 15 et 16 juillet 2021 comme **calamité naturelle publique**. 202 communes wallonnes rencontrent ces critères. Par conséquent, les habitants touchés par les inondations de ces communes pourront bénéficier d'une indemnisation du Fonds des calamités, si elles rentrent dans les conditions d'aide.

Le Gouvernement wallon travaille à une possible révision du mécanisme d'indemnisation du Fonds des calamités.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé de créer un **Commissariat spécial à la Reconstruction**. Il entend ainsi renforcer et coordonner la réponse régionale à la reconstruction et assurer une gestion transversale des conséquences des inondations. Catherine Delcourt est désignée Commissaire en charge des autorités locales et Sylvie Marique, Commissaire en charge des entités régionales.

#### Trouver réponses à vos questions :

- ▶ Une ligne unique a été créée pour les communes sinistrées : **081 20 60 60**
- Un site internet spécifique : **wallonie.be/inondations**  
(entrée spécifique « **communes sinistrées** »)

#### Voici les différentes actions prises dans le cadre de la crise inondations :

### **AIDES POUVOIRS LOCAUX**

#### • **Aide au relogement des ménages sinistrés**

> Aide de 50 millions € aux communes et aux CPAS pour assurer le relogement des ménages sinistrés.

#### **Celle-ci vise à couvrir via les CPAS :**

L'aide sociale pour le relogement ; la prise en charge de location de chambres d'hôtel, gîtes, la remise en état rapide de logements temporairement inoccupés (propriétés du CPAS et pouvant être rapidement mis à disposition des ménages devant faire l'objet d'un relogement) ; la mise à disposition de logements de type « modulaire » ; la prise en charge des frais d'hébergement temporaire en MR / MRS pour les sinistrés légèrement désorientés ; les frais liés à la réquisition de logements ; le soutien psychologique des personnes sinistrées ou du personnel par les services de la commune et / ou de

son CPAS ; la location ou l'acquisition de matériel de sécurisation des logements ; le gardiennage des logements publics et privés sinistrés ; les frais d'expertise relatifs à la salubrité et la stabilité des logements ; la mise en œuvre de toute mesure d'urgence rendue nécessaire pour le relogement des ménages.

#### • **Aide au relogement pour les locataires sociaux**

> Aide de 25 millions € aux sociétés de logement de service public pour prendre une série de mesures urgentes induites par les dégâts causés aux logements publics, pour aider au relogement des locataires sinistrés ou toute autre action urgente. ▼

**www.swl.be - 071 20 02 11**

#### • **Nettoyage, déblaiement ou toute intervention urgente**

> Aide de 35 millions € aux communes et provinces affectées ainsi qu'aux services des gouverneurs, pour le support logistique

en moyens matériels et humains pour le nettoyage et le déblaiement ou tout autre action selon les réalités du terrain.

### • Prêts sans intérêt de 2 500 € par foyers sinistrés

> Destinés à prendre en charge les besoins de première nécessité, ces prêts doivent permettre d'anticiper les interventions des compagnies d'assurance et du Fonds des calamités. Le Centre régional d'Aide aux Communes prend en charge cette mesure en accordant des prêts sans intérêts aux communes sinistrées afin qu'elles puissent elles-mêmes accorder des prêts aux foyers victimes des inondations.



[info@crac.wallonie.be](mailto:info@crac.wallonie.be) - 081 32 71 11

### • Mise à disposition de logements du type « habitats modulaires »

> La Société Wallonne de Logement (SWL) a lancé en urgence un marché public visant la location avec option d'achat de logements temporaires modulaires ainsi que la mise à disposition de gardes meubles. Tout est mis en œuvre pour que les premières commandes puissent être passées par les communes, CPAS et SLSP début septembre.



[www.swl.be](http://www.swl.be) - 071 20 02 11  
(liste des 63 SLSP)

### • Aides à la Promotion de l'Emploi (APE)

> Aide de 5 millions € pour permettre aux communes sinistrées de recruter du personnel via le mécanisme des APE. Les communes peuvent engager jusqu'à 5 personnes supplémentaires pour une durée de 3 mois (avant le 31 décembre 2021) afin d'assurer des tâches de nettoyage et réparation des routes et bâtiments, d'assistance aux citoyens dans leurs démarches administratives, etc. Toute commune intéressée peut directement prendre contact avec **les conseillers entreprises** du Forem.

### • Subvention spécifique

> Avances remboursables : permet aux communes de se lancer dans les travaux de reconstruction urgents et nécessaires au bon fonctionnement des services, ainsi qu'au maintien de la sécurité et de la salubrité.



[info@crac.wallonie.be](mailto:info@crac.wallonie.be) - 081 32 71 11

## >> AIDES POUR LES ENTREPRISES ET INDÉPENDANTS

### • Prêts jusqu'à 50 000 € pour les indépendants et petites entreprises via la SOWALFIN

> Mécanisme d'avance à taux zéro à concurrence de 75 % du montant des interventions sollicitées à la société d'assurance et/ou au Fonds des calamités et liées au sinistre.



[www.sowalfin.be](http://www.sowalfin.be)

### • Mécanisme de soutien pour les entreprises de plus grande taille

(qui n'entreraient pas dans les conditions du dispositif mis en place par la SOWALFIN)  
> Mécanisme d'avance à durée indéterminée via la SOGÉPA afin de préfinancer à concurrence de 75 % du montant réclamé par l'entreprise à la compagnie d'assurance et/ou au Fonds des calamités.



[www.sowalfin.be](http://www.sowalfin.be) - [www.sogepa.be](http://www.sogepa.be)

### • Mise à disposition de containers

> 3,6 millions € via un marché pour permettre aux communes sinistrées de disposer de containers adaptés pour pouvoir rapidement relocaliser les indépendants et commerçants. Estimation : 750 containers pour une période de 3 mois (avec réévaluation fin août du dispositif).

Liège/Huy/Verviers [entreprises.liege@forem.be](mailto:entreprises.liege@forem.be)

Luxembourg [entreprises.luxembourg@forem.be](mailto:entreprises.luxembourg@forem.be)

Sud du Hainaut [entreprises.hainautsud@forem.be](mailto:entreprises.hainautsud@forem.be)

▶ Brabant wallon [entreprises.brabantwallon@forem.be](mailto:entreprises.brabantwallon@forem.be)

Namur [entreprises.namur@forem.be](mailto:entreprises.namur@forem.be)



## ENVIRONNEMENT

### • Mesures relatives aux déchets, aux pollutions et à l'insalubrité

> **Évacuation et traitement des déchets.** Un budget de 5 millions € est provisionné pour les intercommunales afin de leur permettre de couvrir les surcoûts (collecte et traitement des volumes supplémentaires, achat et location de véhicules, de matériel et d'équipements divers, heures supplémentaires pour le personnel...).



**Contacts : Liège – Intradel, Namur – BEP Environnement, Brabant wallon – INBW, Luxembourg – IDELUX, Charleroi – TIBI.**

> Affectation de terrains supplémentaires pour assurer le **stockage des déchets**. Outre la portion de l'A601 qui accueille les déchets sur près de 10 km, des recherches sont en cours pour identifier d'autres sites de stockage temporaire.

> **Dégagement des cours d'eau et de leurs abords.** L'administration wallonne est à pied d'œuvre pour dégager rapidement les cours d'eau des arbres et objets encombrants. L'asbl BeWapp coordonne les actions de nettoyage aux abords de rivières, en collaboration avec les Contrats de rivière. Un appel aux bénévoles a été lancé.



**info@bewapp.be - 081 32 26 40**

### > **Pollution aux hydrocarbures.**

2 millions € vont permettre de venir compléter l'intervention des assurances en cas de pollution dont l'auteur ne peut être identifié. Dans ce cadre, la SPAQUE est chargée d'aider les communes à disposer rapidement d'experts sols agréés et à faire appel à des entreprises spécialisées en assainissement de sol si nécessaire.



**www.spaque.be**

> **Dératisation.** Le Service de piégeage de rats musqués du SPW se tient à disposition des communes et particuliers pour apporter son expertise technique dans la lutte contre les espèces nuisibles dans les zones sinistrées.



**rat@spw.wallonie.be - 081 33 63 35**

## INFRASTRUCTURE



• **Le SPW Mobilité et Infrastructures a mobilisé ses équipes pour inspecter l'ensemble de ses infrastructures impactées par les crues (ponts, berges, bassins d'orage, voiries, avaloirs, etc.). Les inspections des ouvrages régionaux sont bien avancées et se poursuivent actuellement en suivant l'ordre de priorité établi.**

> Les équipes du SPW Mobilité et Infrastructures sont à votre disposition pour **l'inspection des ouvrages d'art communaux** et les éventuelles **interventions complémentaires pour le déblaiement des chaussées.** Les Autorités communales peuvent directement contacter les directeurs territoriaux pour activer ces actions.



**N'hésitez pas à contacter vos relais locaux, ils sont à votre disposition.**

## SOUTIEN ADMINISTRATIF ET ENTRE-AIDE



### • **Une modification des règles d'attribution**

> Un arrêté déroge aux règles d'attribution des logements publics et permet une solidarité entre les sociétés de logement de service public. Le but étant de reloger rapidement :

- les locataires des logements publics évacués en attendant qu'ils puissent réintégrer leur logement ou intégrer un nouveau logement en cas de sinistre total ;
- les ménages qui n'étaient pas dans un logement public mais qui doivent être relogés. Le but étant un relogement temporaire de 6 mois renouvelable une fois.

> À cet effet, la Société wallonne du Logement coordonne les SLSP pour dresser la liste des logements disponibles rapidement.



### • La passation des marchés publics selon l'urgence

> Procéder à la passation de marchés publics dans les situations d'urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles, notamment via des délibérations des collèges et le recours à la procédure négociée sans publication préalable.

Jordan BERNY - 081 32 32 39  
[jordan.berny@spw.wallonie.be](mailto:jordan.berny@spw.wallonie.be)  
ou Pierre DEMEFFE - 081 32 32 35  
[pierre.demeffe@spw.wallonie.be](mailto:pierre.demeffe@spw.wallonie.be)

### • Plateforme d'échange à destination des pouvoirs locaux

> Une plateforme rassemblant l'ensemble de l'offre et la demande de mise à disposition de personnel, de matériel et de logements de transit et d'insertion est disponible sur le Guichet des pouvoirs locaux.

<https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/>  
[guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be) - 081 32 36 45  
(lundi à vendredi de 8h à 16h)

### • Outils de mise à disposition de personnel et de réquisition

> Les Pouvoirs locaux au sens large et les Bourgmestres en particulier disposent d'ores et déjà d'outils leur permettant de mettre leur personnel à la disposition des communes sinistrées.

<https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/>  
[guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be](mailto:guichetunique.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be) - 081 32 36 45  
(lundi à vendredi de 8h à 16h)

### • Une adaptation des mesures : Plan de cohésion sociale et Opération « Été solidaire »

> Dans le cadre des initiatives solidaires et d'aides aux personnes, la circulaire PCS applicable jusqu'au 31 août autorise bien évidemment des actions liées aux inondations

<http://cohesionsociale.wallonie.be/actions/ESOL>

### • Inondations - Congé exceptionnel cas de force majeure

> Les pouvoirs communaux sont invités à appliquer ces dispositions et à les intégrer dans leurs statuts.

Circulaire disponible sur :  
[interieur.wallonie.be](http://interieur.wallonie.be)

## CONTACTS ET SOURCES D'INFOS

Pour les Bourgmestres et Présidents de CPAS :

- Une ligne directe : 081/20.60.60
- [www.wallonie.be/inondations](http://www.wallonie.be/inondations)
- [commissariat.reconstruction@gov.wallonie.be](mailto:commissariat.reconstruction@gov.wallonie.be)

Pour les citoyens :

- Les services de communication mettent tout en œuvre pour développer des dispositifs de proximité.
- Pour ceux qui disposent encore de moyens de communication, voici les canaux de communication à privilégier :

• [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)  
Rubrique Inondations / Reconstruction

Pour les entreprises :

- [1890.be](http://1890.be)

